Union départementale des sapeurs-pompiers

Affiliée à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour les formations aux premiers secours

Maison du Sapeur-Pompier 2 avenue de Bury St Edmunds 60200 COMPIEGNE

Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile - PSC 1

Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
Vu l'arrêté du 19 mai 2017 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour diverses unités d'enseignement de sécurité civile ;
Vu la décision d'agrément n° PSC1-1712 B 10 relative à la formation à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) »
Vu le procès-verbal de formation 2019/60/41, établi en date du 22/05/19

L'Union départementale des sapeurs-pompiers de l'Oise

déclarant que RORIGUEZ Thomas Né(e) le 10/06/1991 à CREIL (60)
remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé,

délivre à RORIGUEZ Thomas le présent certificat de compétences.

Fait à Compiègne
le 24 juin 2019

Le président de l'Union départementale
des sapeurs-pompiers
Jean-Luc DESIRA

PSC 1- FNSPF - 2019 - 65281

Il ne sera pas délivré de duplicata du présent certificat